

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> COMPAGNIE DE ...	
UNITÉ	
CODE UNITÉ <b>03599</b>	PROCÈS-VERBAL N° <b>342 / 1979</b>

**PROCÈS - VERBAL**  
**D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE**  
**Renseignements**  
**Administratifs.**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE <b>1</b>	N° FEUILLET <b>1</b>

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**29-05-79**

**OBSERVATION OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.**

**79306303**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **R. J. -N**, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,  
**C. R**, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S) **20 et 75** du code de procédure pénale, - - - - -  
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **31 mai 1979**, à **10 heures**, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur **W. B**, demeurant à \_\_\_\_\_, de ce qu'il a aperçu un objet dans le ciel de \_\_\_\_\_, le **29 mai 1979**, vers **23 heures 30**. D'après lui, il s'agirait d'un objet volant non identifié.

Le même jour, nous procédons à son audition. Il déclare avoir été suivi le **29 mai 1979**, vers **23 heures 30**, alors qu'il circulait en véhicule sur le chemin reliant les \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_. L'objet, qui n'émettait aucun bruit était de couleur orange vif. Il avait la forme d'un croissant de lune, d'une dimension un peu plus grande. L'objet qui se déplaçait à faible allure se trouvait à basse altitude. C'est le déplacement de l'objet et ses accélérations subites qui ont surpris le témoin. Le lendemain, **W. B** a observé le même phénomène mais l'objet était de couleur très blanche. Son audition fait l'objet de la pièce n° 2.

Dans les localités proches de \_\_\_\_\_, aucun témoin des faits n'est découvert.

Au cours des services de surveillance nocturne, aucun objet n'est observé.

A la base de \_\_\_\_\_, aucun enregistrement radar n'a été effectué. Aucun fait similaire n'a été signalé au service météo de cette base.

De l'enquête effectuée, il ressort que **W. B** ait été le seul témoin de cette observation.

**RFG S.12.79**

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Veir B.E.</b>	<b>DATE DE CLOTURE</b>	<b>VU ET TRANSMIS PAR</b> <b>LE COMMANDANT</b>  <b>Le Vdl-chef</b>
	<input type="checkbox"/>		<b>LE 14 Juin 1979.</b>	
	<input type="checkbox"/>		<b>R. _____ : Indisponible.</b>	
	<input type="checkbox"/>		<b>SIGNATURE(S)</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1</b>	<b>ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.</b>		

GROUPEMENT

M

COMPAGNIE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

1  
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 342 / 1979

PERSONNE ENTENDUE

W

B

(Témoïn)

RÉFÉRENCES

CE JOUR trente et un mai mil neuf cent soixante-dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), C R , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

**A son domicile, nous entendons:**

W B , entrepreneur de plomberie, né le  
à , demeurant à , fils de J. et de  
F V , nationalité française, qui déclare à 10 heures:

Le 29 mai 1979, je circulais à bord de mon véhicule dans le chemin des , en direction de . Vers 23 heures 30, en roulant, j'ai aperçu un objet venant dans ma direction. Cet objet avait la forme d'un croissant de lune, de couleur orange vif. Arrivé à ma hauteur, il me suivait. Il se trouvait à environ 300 m devant moi et se déplaçait à faible allure. Je ne puis estimer la hauteur à laquelle il se trouvait mais c'était à faible altitude.

Arrivé à la ferme , j'ai tourné à angle droit afin de suivre la route. L'objet qui se trouvait toujours à environ 300 m devant moi est brusquement revenu dans ma direction pour me suivre jusque . C'est à cet endroit que je l'ai perdu de vue.

Quand j'ai viré à droite, aux , l'objet a accéléré brusquement pour se porter à ma hauteur.

L'objet ne faisait aucun bruit. Il était entièrement orange. Il semblait un peu plus grand qu'un quartier de lune.

Hier, à nouveau, aux , j'ai observé le même objet. Il a disparu derrière les bois en direction de . L'objet était très blanc et avait le même aspect.

Le 31 mai 1979, à 10 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.  
(A signé au carnet de déclarations)

L'A.P.J.